



# AVEC FLIPPER®, CIBLEZ VOS RAVAGEURS POUR MARQUER DES POINTS



# FLIPPER®

**FRAISES – CONCOMBRES – TOMATES – MELON – FRAMBOISES – LAITUE – TABAC**

✓ EFFICACE SUR ALEURODES, ACARIENS, PUCERONS ET THRIPS ✓ COMPATIBLE AVEC LA PBI ✓ EXEMPT DE LMR\*

\*Les acides gras sont inscrits à l'annexe IV du règlement CE 396/2005 qui regroupe les substances pour lesquelles il n'est pas nécessaire de fixer de limites maximales de résidus (LMR).



**FLIPPER®** - AMM n° 2160527 - 479.8 g/l d'acides gras C7 à C20 - \*Marque déposée et détenteur de l'AMM : Alpha Biopesticides Limited. P261 Éviter de respirer les aérosols, P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P304+P340 En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / nationales. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité, d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages sur «tabac» et «melon». Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.

**DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 9 828 225 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896 - Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition NOVEMBRE 2019. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.



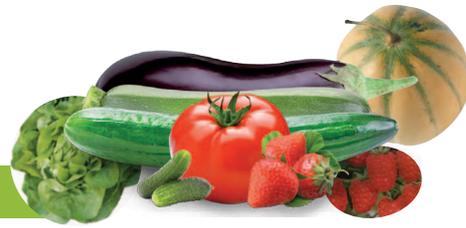
Irritation cutanée catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, Danger pour le milieu aquatique - chronique, catégorie 3

**ATTENTION**

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



## RÉPOND AUX EXIGENCES DE PRODUCTION

- ✓ **Compatible avec la PBI** (tests IOBC sur de nombreux auxiliaires)
- ✓ Exempt de LMR pour répondre aux cahiers des charges des coopératives et GMS\*
- ✓ **Listé Biocontrôle** et utilisable en **Agriculture Biologique**
- ✓ **Pas de résistance connue à ce jour.**

\*Les acides gras sont inscrits à l'annexe IV du règlement CE 396/2005 qui regroupe les substances pour lesquelles il n'est pas nécessaire de fixer des limites maximales de résidus (LMR).

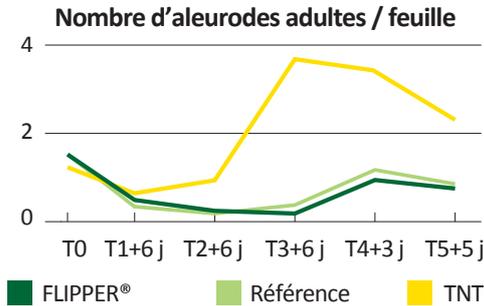


Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles.

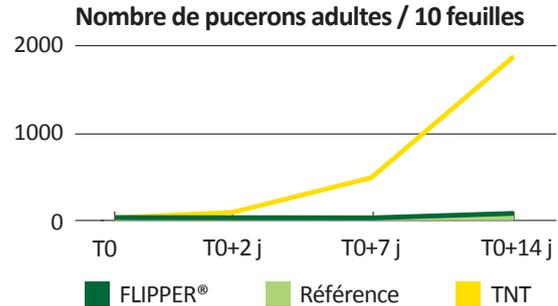
## UNE PERFORMANCE MAXIMALE GRÂCE À SA PUISSANTE FORMULATION

		Pénétration	Sélectivité	Efficacité
INGREDIENTS	Substance active d'origine végétale		✓	
	Ne contient pas d'alcool		✓	
SPECIFICITE DES CHAINES D'ACIDES GRAS de la substance active	Uniquement des acides carboxyliques à chaîne C14-C18	✓		✓
FORMULATION	Emulsion aqueuse (EW)	✓		✓
	Compatible avec de nombreux fongicides et insecticides			✓

## UNE EFFICACITE REDOUTABLE CONTRE LES ALEURODES, PUCERONS ET ACARIENS



Essai - *Bemisia tabaci* sur Tomates sous tunnel.  
Programme référence : 5 applications, produits conventionnels, cadence 7 à 10 j.  
Programme FLIPPER® : intégration de 2\*FLIPPER® dans le programme en T2 et T4.  
Dose 1 % dans 500 puis 625 L de bouillie.



Essai - *Myzus persicae* sur Tomates sous tunnel.  
Référence : 1 application, produits conventionnels.  
FLIPPER® : 1 application, dose 1% dans 1000 L de bouillie.

## FLIPPER®, LA SOLUTION DE BIOCONTRÔLE AUSSI EFFICACE QU'UNE SOLUTION CONVENTIONNELLE

Type	Cultures	Cibles	Dose	Nombre max. d'applications	Intervalle mini entre 2 applications	Délai Avant Récolte
Sous abri	Tomate, Aubergine	Aleurodes, acariens, pucerons	1 à 2 L/hL (dans la limite de 16 L/ha)	5	7 jours	1 jour
	Concombre, Courgette, Cornichon					
	Fraisier					
	Fines herbes					
	Framboisier					
	Laitue					
	Melon					
Plein champ	Tomate, Aubergine	Aleurodes, acariens, pucerons	1 à 2 L/hL (dans la limite de 20 L/ha)	1	-	Non applicable
	Tabac	Aleurodes				
		Pucerons				
		Thrips				